

VD_OMNI PE.2012.0190 vom 16. Juli 2012

VD Tribunal cantonal, 2012-07-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_PE.2012.0190

FR: VD_OMNI PE.2012.0190 du 16 juillet 2012

IT: VD_OMNI PE.2012.0190 del 16 luglio 2012

Regeste

A. X. _____/Service de la population (SPOP) | Recours irrecevable faute d'avance de frais.

Erwägungen

E. 17

juin 2005 sur le Tribunal fédéral (LTF - RS 173.110), le recours constitutionnel subsidiaire à celles des articles 113 ss LTF. Le mémoire de recours doit être rédigé dans une langue officielle, indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signé. Les motifs doivent exposer succinctement en quoi l'acte attaqué viole le droit. Les pièces invoquées comme moyens de preuve doivent être jointes au mémoire, pour autant qu'elles soient en mains de la partie; il en va de même de la décision attaquée.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.